

# CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MITIS

## Politique de confidentialité

### Personne-ressource à contacter en cas de besoin

Le Carrefour jeunesse-emploi Mitis par l'entremise du directeur général qui a été désigné, au sens de cette Loi 25, comme la personne ayant la plus haute autorité en la matière, tout en lui permettant de désigner la personne responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements, délègue la gouvernance des renseignements personnels qu'il recueille à l'entreprise 9420-5077 Québec inc. opérant sous le nom de DTL Révision. Ainsi, la personne-ressource désignée est Camille Langlais et peut être rejointe par téléphone au 418 732-6798, au numéro sans frais 1-866-220-1284, par courriel à l'adresse [accesalinformation@dtlrevision.com](mailto:accesalinformation@dtlrevision.com) ou par courrier postale à l'adresse suivante : 129, rue Robert-Joncas, Rimouski, Québec, G5L 5E5.

### Renseignements collectés sur les plateformes web

Les renseignements collectés par nos différents formulaires web sont utilisés uniquement aux fins indiquées dans ces formulaires pour inscription ou identification et seront anonymisées pour des fins statistiques.

### Durée de conservation des données

Les renseignements personnels ont été catégorisés de la façon suivante :

- renseignements concernant les employés de l'entreprise,
- renseignements concernant les membres du conseil d'administration,
- renseignements concernant les membres de l'organisation,
- renseignements concernant les clients.

La durée de conservation pour chacune de ces catégories a été établit de la façon suivante :

- Employés de l'entreprise : 7 ans après la fin d'emploi.
- Membres du C.A. : 7 ans après la fin du mandat.
- Membres : variable en fonction du type de renseignement personnel.

- Clients : variable en fonction du type de renseignement personnel.

### Protection des renseignements personnels

Le Carrefour jeunesse-emploi Mitis met en place des mesures de sécurité appropriées et raisonnables afin de protéger les renseignements personnels contre la perte ou le vol, et contre l'accès, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification non autorisés par la loi. Seuls les membres du personnel qui doivent absolument avoir accès aux renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions sont autorisés à y accéder.

Les personnes membres du personnel du Carrefour jeunesse-emploi Mitis ou qui travaillent en son nom doivent, notamment :

- Faire des efforts raisonnables pour minimiser le risque de divulgation non intentionnelle de renseignements personnels;

- Prendre des précautions particulières pour s'assurer que les renseignements personnels ne sont pas surveillés, entendus, consultés ou perdus lorsqu'elles travaillent dans des locaux autres que les bureaux du cabinet;

et

- Prendre des mesures raisonnables pour protéger les renseignements personnels lorsqu'elles se déplacent d'un endroit à l'autre.

### Demande d'anonymisation ou de destructions des renseignements personnels

Toute demande d'anonymisation ou de destructions des renseignements personnels doit être soumise à la personne-ressource désignée pour la gouvernance des renseignements personnels et accompagnée d'une preuve d'identité. L'identification peut également se faire en personne.

(Mise à jour : 29 novembre 2023)